



## L'UNSA-FERROVIAIRE VOUS INFORME !

# TRANSFERT DES HEURES DE DIF AVANT LE 30 JUIN 2021

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF) afin d'optimiser l'accès à la formation.

Avec le CPF, le salarié peut choisir une formation professionnelle sur son temps libre, sans l'accord de son employeur. Le Compte Personnel de Formation est rattaché à la personne et non plus à l'emploi.

De manière simple, les heures DIF se transforment en euros CPF.

### Mais attention, l'inscription des heures DIF n'est pas automatique !

Pour convertir les heures du DIF, vous devez les avoir enregistrées sur votre compte CPF (compte accessible sur la plateforme [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)), il faut inscrire son solde d'heures acquis manuellement.

### Comment saisir les heures DIF ?

Sur l'application mobile ou le site internet Mon Compte Formation

1. Se connecter sur la page « Mes droits formation » avec son numéro de sécurité sociale
2. Cliquer sur "Saisir mes heures DIF "
3. Saisir un montant puis télécharger le justificatif
4. Enregistrer

### Les salariés qui ne l'auraient pas déjà fait ont jusqu'au 30 juin 2021\* pour reporter les heures DIF sur leur CPF. Au-delà, elles seront perdues !

Le solde d'heures DIF se trouve sur l'attestation d'heures DIF transmise par l'employeur fin 2014 (et communiquée de nouveau avec la fiche de paye de juin 2020). Cette attestation est à conserver soigneusement car au moment de l'utilisation de votre droit lié au CPF, vous devrez la fournir au financeur de la formation (OPCO).

\* Initialement arrêtée au 31 décembre 2020, la date limite a été repoussée par un amendement adopté dans le cadre de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire

### CONTACTS

Fabrice CHARRIÈRE  
Thierry DUBREUIL

[charriere.f@unsa-ferroviaire.org](mailto:charriere.f@unsa-ferroviaire.org)  
[dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org](mailto:dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org)



Retrouvez d'avantage d'informations sur notre chaine you tube

(28) L'UNSAvriez-vous #4 - le Compte Personnel Formation - YouTube